



### Utilisation du sol 2012

#### Type d'utilisation

Code	Description
<b>100</b>	<b>Résidentielle</b>
101	Résidence de 1 logement
102 ou 112	Résidence ou condo de 2 à 4 logements
103 ou 113	Résidence ou condo de 5 à 24 logements
104 ou 114	Résidence ou condo de 25 logements et plus
<b>200</b>	<b>Commerciale</b>
<b>300</b>	<b>Bureau</b>
<b>400</b>	<b>Industrie</b>
<b>500</b>	<b>Institutionnelle</b>
510	Institution économique
520	Institution non-économique
<b>600</b>	<b>Parc ou espace vert</b>
<b>700</b>	<b>Utilité publique</b>
725	Stationnement
750 ou 760	Rue ou ruelle
<b>800</b>	<b>Agricole</b>
<b>900</b>	<b>Terrain vacant</b>
<b>1000</b>	<b>Hydrographie</b>
<b>1100</b>	<b>Golf</b>

--- Limite municipale

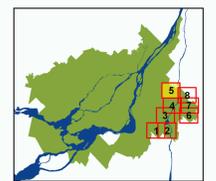
#### Mise en garde et limitations

Le présent document n'a aucune valeur juridique et est publié uniquement au profit du lecteur, à titre illustratif, sans aucune garantie d'exactitude. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les précautions requises lors de son utilisation. La Communauté ne peut en aucun temps être tenue responsable des conclusions découlant de l'utilisation de ce document.

La codification des diverses classes d'utilisation du sol est propre à la Communauté et a été réalisée par une compilation semi-automatisée des meilleurs renseignements disponibles, soit les rôles fonciers 2012 des 82 municipalités du territoire, suite d'une validation visuelle à partir des orthophotographies de juillet 2011. La classe d'utilisation du sol présentée représente donc l'utilisation principale, figurant sur ces documents officiels à l'échéance 2011 et ne tient pas compte du concept de matrice ou de focalisation de la situation par la suite.

Les limites des diverses zones d'utilisation proviennent de l'agrégation des limites des matrices graphiques, lorsque disponibles, ou d'une digitalisation manuelle à partir des orthophotographies de juillet 2011. Les toponymes proviennent de sources diverses, et malgré un effort de normalisation et de vérification auprès de plusieurs sites spécialisés, ils peuvent différer de la réalité.

Toute erreur ou omission peut être signalée à l'adresse de courriel [signal@cmq.mcg.ca](mailto:signal@cmq.mcg.ca), afin de bonifier la prochaine version.



MRC de la Vallée-du-Richelieu  
Feuillet 57-05-US-2012

0 0,5 1  
Kilomètre  
1: 10 000